Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le 12/10/2026
ID : 081-200034049-20260909-2026_78-DE

Annexe n°5

COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE TARN

Assainissement non collectif

Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif
Exercice 2025

Centre Tarn
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 081-200034049-20260909-2026_78-DE

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Communauté de Communes Centre Tarn
2 bis boulevard Carnot – 81120 REALMONT
05 63 79 21 27

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 081-200034049-20260909-2026_78-DE

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE..... 4

1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI 4
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE 4
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0) 4
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0) 5

2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE 6

2.1. MODALITES DE TARIFICATION 6
2.2. RECETTES 6

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE ET ENVIRONNEMENTAUX 7

3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3) 7

Communauté de Communes Centre Tarn
2 bis boulevard Carnot – 81120 REALMONT
05 63 79 21 27

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 081-200034049-20260909-2026_78-DE

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ **communal**
☑ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE TARN
- Nom de l'entité de gestion : assainissement non collectif
- Caractéristiques : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

☒ Contrôle des installations ☐ Traitement des matières de vidanges
☐ Entretien des installations ☐ Réhabilitation des installations ☐ Réalisation des installations

- Territoire desservi : Arifat, Fauch, Laboutarie, Lamillarié, Lombers, Montredon-Labessonnié, Orban, Poulan-Pouzols, Réalmont, Sieurac, Terre-de-Bancalié
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un zonage ☒ Oui, date d'approbation : 27/02/2020 ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☐ Oui, date d'approbation : ☒ Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie ~~**par Régie**~~ **à autonomie financière**

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne, y compris les résidents saisonniers qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert approximativement 8 240 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 11 512.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 71,58 % au 31/12/2025. (69,38 % au 31/12/2024).

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 081-200034049-20260909-2026_78-DE

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.
Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2024	Exercice 2025
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2025 est de 80 (80 en 2024).

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 081-200034049-20260909-2026_78-DE

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer à la demande des propriétaires (lors d'une transaction immobilière) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification est forfaitaire.

- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification est forfaitaire.

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle des construction neuves *Contrôle de conception de l'installation projeté *Contrôle de réalisation de l'installation	 40 € 60 €	 40 € 60 €
Tarif du contrôle de conception et réalisation d'une installation nouvelle (réhabilitation)	100 €	100 €
Tarif du contrôle des réhabilitations *Contrôle de conception de l'installation projeté *Contrôle de réalisation de l'installation	 40 € 60 €	 40 € 60 €
Tarif du contrôle des installations existantes Initial et périodique	80 €	80 €
Tarif du contrôle de l'installation lors d'une vente	170 €	170 €

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :
- Délibération du 17/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixation Tarifs 2024-107.

2.2. Recettes

	Exercice 2024			Exercice 2025		
	Collectivité	Délégataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Délégataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €	37180		37180	36380		36380

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 081-200034049-20260909-2026_78-DE

3. Indicateurs de performance et environnementaux

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

	Depuis la création du service en 2022
Nombre d'installations comptabilisées sur le territoire	2684
Nombre d'installations contrôlées depuis 2022	1032
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	306
Taux de conformité en %	88,5

RÉCAPITULATIF DES CONTRÔLES PERIODIQUES EN 2025

COMMUNES	NON CONFORME SANS POLLUTION	NON CONFORME FAIBLE POLLUTION	NON CONFORME FORTE POLLUTION	CONFORME SANS POLLUTION	CONFORME FAIBLE POLLUTION	CONTRÔLES EFFECTUES
ARIFAT	11	11	8	1		31
FAUCH		1		1		2
LABOUTARIE	5	4		1		10
LAMILLARIE	2	1				3
LOMBERS	10	6		14		30
MONTREDON LABESSONNIE	17	9	3	7		36
ORBAN	1					1
POULAN POUZOLS	3	1		5		9
REALMONT		2				2
SIEURAC	4	1	1			6
TERRE DE BANCALIE						
• LE TRAVET	1					1
• RONEL	2		1	2		5
• ROUMEGOUX	2			3		5
• SAINT-ANTONIN-DE-LACALM				3		3
• SAINT-LIEUX-LAFENASSE	3			2		5
• TERRE-CLAPIER	3	1		3		7
TOTAL TERRITOIRE CENTRE TARN	64	37	13	42	0	156

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 081-200034049-20260909-2026_78-DE

RÉCAPITULATIF DES INSTALLATIONS CONTRÔLÉES POUR LA VENTE EN 2025

COMMUNES	NON CONFORME SANS POLLUTION	NON CONFORME FAIBLE POLLUTION	NON CONFORME FORTE POLLUTION	CONFORME SANS POLLUTION	CONFORME FAIBLE POLLUTION	CONTRÔLES EFFECTUES
ARIFAT	1	1		4		6
FAUCH		2				2
LABOUTARIE						0
LAMILLARIE	1					1
LOMBERS	1	2	2	6		11
MONTREDON-LABESSONNIE	3	2	3	3		11
ORBAN	1		1	1		3
POULAN POUZOLS	3			3		6
REALMONT	1		1	1		3
SIEURAC				1		1
TERRE DE BANCALIE						
• LE TRAVET	2	1		2		5
• RONEL				2		2
• ROUMEGOUX	2	1				3
• SAINT-ANTONIN-DE-LACALM		1		1		2
• SAINT-LIEUX-LAFENASSE	2					2
• TERRE-CLAPIER	1	1		2		4
TOTAL TERRITOIRE CENTRE TARN	18	11	7	26	0	62

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 081-200034049-20260909-2026_78-DE

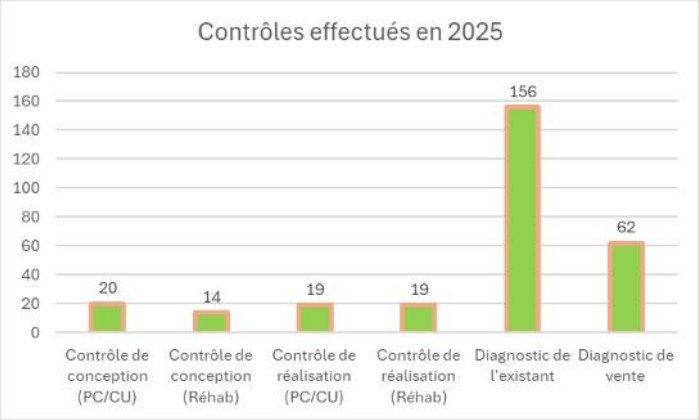

Communauté de Communes Centre Tarn
2 bis boulevard Carnot – 81120 REALMONT
05 63 79 21 27

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le 12/10/2026
ID : 081-200034049-20260909-2026_78-DE

Résultats des installations contrôlées depuis la mise en place du service

RÉCAPITULATIF DES INSTALLATIONS CONTRÔLÉES AU 31/12/2025							
COMMUNES	NON CONFORME SANS POLLUTION	NON CONFORME FAIBLE POLLUTION	NON CONFORME FORTE POLLUTION	CONFORME SANS POLLUTION	CONFORME FAIBLE POLLUTION	CONTRÔLES EFFECTUES	NB D'INSTALLATIONS ESTIMEES
ARIFAT	15	13	11	6	1	46	119
FAUCH	16	20	5	37	0	78	205
LABOUTARIE	7	5	4	3	0	19	50
LAMILLARIE	19	8	2	23	0	52	158
LOMBERS	35	26	16	52	0	129	368
MONTREDON LABESSONNIE	131	95	44	54	3	327	631
ORBAN	18	3	3	23	0	47	131
POULAN POUZOLS	25	12	7	28	0	72	255
REALMONT	7	12	4	16	0	39	162
SIEURAC	12	3	3	4	0	22	48
TERRE DE BANCALIE							
• LE TRAVET	11	13	10	8	0	42	557
• RONEL	7	9	2	14	0	32	
• ROUMEGOUX	9	7	2	9	0	27	
• SAINT-ANTONIN-DE-LACALM	18	9	3	12	1	43	
• SAINT-LIEUX-LAFENASSE	11	9	2	6	0	28	
• TERRE-CLAPIER	11	6	1	11	0	29	
TOTAL TERRITOIRE CENTRE TARN	352	250	119	306	5	1032	2684
Pourcentage	34,1	24,2	11,5	29,7	0,5		

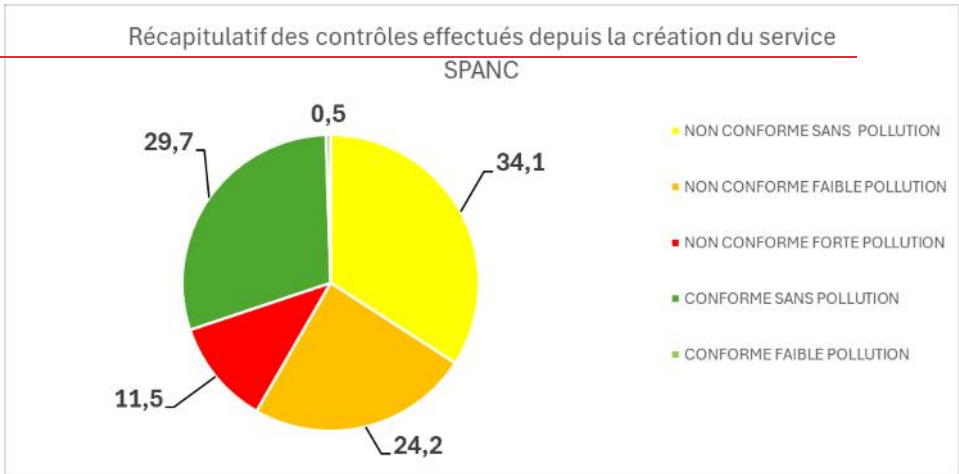

a mis en forme : Taquets de tabulation : 15,82 cm,Gauche

Communauté de Communes Centre Tarn
2 bis boulevard Carnot – 81120 REALMONT
05 63 79 21 27

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 081-200034049-20260909-2026_78-DE

4. Perspectives d'amélioration pour 2026

- Revoir et réécrire le Règlement de l'Assainissement Non Collectif adapté au cadre de la Communauté de Communes Centre Tarn
- Améliorer le système de prise des rendez-vous périodiques avec une meilleure identification du de la personne contrôlée (e-mail, tel, adresse postale)
- Créer un système de suivi des non-conformités
- Mettre en place une procédure de relance et de mise en demeure
- Renforcer le pouvoir de contrainte
- Accompagner et inciter les propriétaires